



COMMUNAUTE FRANCILIENNE D'EXPERIMENTATION

« ANALYSE DU CYCLE DE VIE BATIMENT EN PHASE DE CONCEPTION »

L'APPEL A CANDIDATURES POUR LA 3^{EME} PHASE EST LANCE

POURQUOI UNE COMMUNAUTE D'ACV BATIMENT EN ECOCONCEPTION ?

De multiples outils sont convoqués à la conception et à l'optimisation « performancielle » de projets de construction neuve et de rénovation. Dans un même élan, on assiste depuis une quinzaine d'années à la montée en puissance de l'Analyse de Cycle de Vie (ACV) au service de l'évaluation environnementale globale des produits et équipements de construction, des bâtiments voire des îlots et quartiers.

L'engouement de certains acteurs de la filière bâtiment est motivé par la vocation même de l'ACV à savoir :

- Evaluer les impacts potentiels sur l'environnement d'un bien (produit, bâtiment, service, etc.) sur son cycle de vie (de la fabrication à la fin de vie) par des indicateurs d'impacts multicritères objectifs et quantifiés,
- Réduire ces impacts et/ou mieux maîtriser les transferts d'impacts par la pratique de l'écoconception.

Pour progresser ensemble dans l'utilisation opérationnelle de l'ACV en écoconception de bâtiments, la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME, en partenariat avec l'Institut Français pour la Performance du Bâtiment (IFPEB) et l'association Ekopolis, a pensé et initié en 2012 une communauté inédite d'expérimentation de l'Analyse du Cycle de Vie, opération pilote de l'ADEME. Cette communauté met en relation des porteurs de projets et leurs assistants à maîtrise d'ouvrage et/ou maîtres d'œuvre ainsi que des praticiens qu'elle réunit régulièrement pour travailler ensemble dans un objectif partagé :

- Comprendre l'approche en analyse de cycle de vie, l'appliquer et caractériser sa valeur ajoutée dans l'écoconception de projets réels,
- Dégager une méthodologie, tant en termes organisationnel que technique, pour mettre en « musique » l'ACV sur toute la chaîne de valeur du bâtiment, aux différents stades d'avancements du projet et identifier les manquements,
- Utiliser une ACV dans un cadre opérationnel d'aide à la décision, en articulation avec les autres outils de conception, pour réduire ou mieux arbitrer les impacts environnementaux d'un projet sans dégrader sa performance d'usage et en maîtrisant les coûts associés.

La communauté francilienne d'ACV constitue ainsi un espace de partage des réflexions, des pratiques et des retours d'expériences des équipes. Elle est également un lieu de sensibilisation, de montée en compétence et d'accompagnement technique voire financier visant à appuyer l'appropriation de

l'ACV, et de manière plus globale, les changements de pratiques liées à l'écoconception multicritère performancielle des bâtiments au sens large (énergie, carbone, environnement, coût, usage).

UNE 3^{ÈME} PHASE POUR ACCOMPAGNER L'ECOCONCEPTION DE BATIMENTS A ENERGIE POSITIVE, BAS CARBONE ET EXEMPLAIRES, EN NEUF ET EN RENOVATION

Les vastes travaux conduits par la DHUP et l'ADEME en partenariat avec les acteurs volontaires, ainsi que la maturité des normes et des outils ACV déclinés à la construction, ont contribué à tracer un cap ambitieux, acté par la loi relative à la Transition Énergétique pour la Croissance Verte et concrétisé par un socle « Énergie – Carbone » pour les bâtiments neufs.

En substance, il s'agit de mobiliser la filière bâtiment pour :

- Intégrer des critères de performance relatifs aux émissions des gaz à effet de serre évalués sur le cycle de vie des bâtiments,
- Expérimenter un type nouveau de référentiel basé sur l'ACV -référentiel *Performance environnementale des bâtiments neufs (PEBN) : méthode de calcul des indicateurs énergie et environnement-* cadré par les pouvoirs publics pour capitaliser sur les performances multicritères des bâtiments en vue de préparer la future réglementation environnementale énergie-carbone et, à plus long terme, une réglementation multicritère plus complète,
- Améliorer les performances énergétiques et environnementales des bâtiments neufs grâce à des dispositifs de valorisation à l'échelle locale (bonus de constructibilité pour le neuf) basé sur un label « Énergie – Carbone » en cours de définition. La loi entérine ou introduit des notions d'exemplarité énergétique et environnementale des bâtiments publics, de bâtiments à énergie positive, de bâtiments à haute performance environnementale sur lesquelles pourront se déployer ces éco-conditionnalités.

Ces orientations conduisent naturellement la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME à renouveler et à renforcer son accompagnement en lançant une 3^{ème} phase de la communauté d'ACV pour :

- Continuer à sensibiliser, informer et faire monter en compétence les acteurs de la filière,
- Favoriser l'émergence de nouvelles manières de concevoir des bâtiments, d'outils innovants et de projets précurseurs de bâtiments à énergie positive et bas carbone et de bâtiments exemplaires pour la construction neuve et la rénovation,
- Participer à la consolidation du référentiel PEBN et à la généralisation de l'ACV en écoconception dans un cadre opérationnel.

A QUI S'ADRESSE LA COMMUNAUTE D'ACV ?

La communauté s'adresse à tous les maîtres d'ouvrages, leurs assistants à maîtrise d'ouvrage et maîtrises d'œuvre franciliens portant un projet de construction neuve ou de rénovation qui :

- Souhaitent participer activement à une expérimentation qui préfigurera les bâtiments de demain,

- Dont le projet est en phase de programmation, esquisse, avant-projet sommaire, voire éventuellement définitif, si des arbitrages environnementaux sont encore possibles.

COMMENT REJOINDRE LA COMMUNAUTE D'ACV?

Pour rejoindre la communauté francilienne d'ACV, un dossier de candidature par projet doit être déposé avant le 3 décembre 2016 à l'adresse suivante :

communaute.acv@ekopolis.fr

Chaque candidature, limitée à 2 projets, doit être portée par un binôme constitué :

- D'un représentant de la maîtrise d'ouvrage,
- D'un représentant des conseils en charge de l'évaluation environnementale ou de la conception qui effectueront les calculs d'ACV (assistant à maîtrise d'ouvrage, maître d'œuvre ou autre).

Le dossier de candidature devra contenir :

- Une note de présentation des porteurs du projet,
- Une note de présentation générale du projet détaillant notamment la nature, la localisation, la typologie, les acteurs, les ambitions énergétiques et environnementales, l'avancement et le calendrier des études prévues,
- Les motivations à s'engager dans une démarche d'écoconception,
- La désignation d'un référent par le maître d'ouvrage et ses coordonnées (titre, adresse postale, téléphone, adresse mail),
- Une lettre d'intention à participer régulièrement à la communauté francilienne d'ACV signée par le référent.

La sélection des projets se déroulera après examen du dossier déposé et à l'issue d'une courte audition de l'équipe projet composée a minima d'un représentant de la maîtrise d'ouvrage et de son conseiller en charge de l'évaluation environnementale ou de la conception devant un jury regroupant l'IFPEB, l'association Ekopolis, la Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France (DRIEA) et de la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME.

Les auditions se tiendront les 12, 13 et 14 décembre 2016

CALENDRIER PREVISIONNEL DE TRAVAIL DE LA COMMUNAUTE

- Les travaux de la communauté débuteront début 2017,
- Une session de formation couvrant notamment la démarche en cycle de vie, le référentiel de performance énergétique et environnementale des bâtiments neufs, le socle « Energie – Carbone », l'approche en coût global ainsi que l'utilisation d'un outil d'écoconception bâtiment pour les praticiens sera dispensée au premier trimestre 2017,

- Une réunion de lancement précisant le cadre méthodologique de l'expérimentation et une présentation par les expérimentateurs de leur projet et de l'ambition environnementale sera organisée en amont des réunions plénières de travail,
- Des réunions plénières de travail collaboratif co-animées par l'IFPEB et un expert « ACV bâtiment » (en cours de recrutement) se tiendront tous les 2/3 mois pour partager les retours d'expériences des équipes les plus avancées et échanger sur des aspects méthodologiques ou organisationnels,
- Un suivi d'avancement régulier sera réalisé avec l'IFPEB,
- Une matinée de clôture et de restitution des travaux de cette 3^{ème} phase de la communauté sera organisée en septembre 2018.

Selon l'avancement des projets et des études, les maîtres d'ouvrage pourront bénéficier :

- D'une subvention de la Direction Régionale Île-de-France de l'ADEME couvrant jusqu'à 50 % du montant des études ACV réalisées, plafonnée à 10000 euros,
- Et, pour les projets de construction neuve, d'une revue critique des calculs d'ACV dans la perspective de valoriser et de capitaliser les performances obtenues dans le futur observatoire « des bâtiments à haute performance environnementale et énergétique » qui sera initié par les pouvoirs publics.

ACTEURS ET CONTACTS

	Cédric Borel - cedric.borel@ifpeb.fr
	Thomas Philippon - thomas.philippon@ekopolis.fr
	François Bourgeois - francois.bourgeois@developpement-durable.gouv.fr
	Hadjira Schmitt Foudhil - hadjira.schmitt@ademe.fr

**RETROUVEZ TOUTES LES INFORMATIONS DE LA COMMUNAUTE
FRANCILIENNE D'EXPERIMENTATION « ANALYSE DU CYCLE DE VIE
BATIMENT EN PHASE DE CONCEPTION » SUR LE SITE**

<http://www.ekopolis.fr/construire/communaute-dexperimentation>